

Conditions générales de vente

● ARTICLE 1 – Champ d’application

Les présentes Conditions Générales de Vente s’appliquent à toutes les prestations de services conclues par la société AZZOLA BERTHELIN, SARL au capital de 500 euros, 26 Avenue de Chambéry, 74000 Annecy, immatriculée au RCS Annecy sous le numéro 507 407 450 (le Prestataire), concernent les services suivants : **Diagnostics immobiliers analyses, essais et inspections techniques**

● ARTICLE 2 – Commandes

Toute commande fera l’objet de l’établissement d’un devis par tout moyen : courrier, courriel, téléphone, ou interface de commande via plateforme dématérialisée.

Les commandes seront composées comme suit :

- Un devis, établissant les prestations, le prix et les modalités de règlement
- Des mentions permettant le renoncement au délai de rétractation
- Un ordre de mission établissant la nature et modalités de prestations
- Un bordereau de rétractation dont la validité sera conditionnée à l’absence de renoncement à ce droit
- Une copie de ces conditions générales de vente

Chaque commande pour être valable devra être retournée paraphée et signée au prestataire avant l’exécution de la prestation soit :

- par courrier : 28 chemin des Touvières, 73100 Aix-les-Bains
- par courriel à florent.berthelin@hotmail.fr
- par validation électronique via nos plateformes dématérialisées.

A cause de la nature et du contexte de réalisation des diagnostics le prestataire pourra être amené à établir la commande et en obtenir la signature, le jour du rendez-vous sur le bien concerné par la prestation.

● ARTICLE 3 –Renoncement et rétractation

Le client dispose légalement d’un droit à la rétractation de 14 jours courant à dater de la signature de la commande. Afin d’invoquer ce droit, il est demandé au client de retourner le bordereau de rétractation fourni lors de la commande ou librement téléchargeable sur le site internet du prestataire. Il devra être transmis :

- par courrier : 28 chemin des Touvières, 73100 Aix-les-Bains
- par courriel à florent.berthelin@hotmail.fr

Le prestataire actera alors l’annulation de la prestation par courriel ou sms et remboursera les sommes éventuellement avancées.

A cause du caractère obligatoire des prestations réalisées le client peut être contraint d’obtenir les prestations avant la fin du délai de rétractation ; Le client devra alors renoncer expressément à son droit à la rétractation et demander expressément l’exécution de la prestation avant la fin du délai de 14 jours.

Pour ce faire, le client devra alors cocher les cases correspondantes présente sur le devis fourni par le prestataire.

● ARTICLE 4 – Tarif, Conditions de règlement

4-1. Tarif

Les tarifs sont établis pour tous les clients professionnels ou particuliers. Une grille tarifaire peut être demandée par courriel au prestataire. Aucune grille tarifaire alternative ne sera établie.

Le prestataire n'acceptera aucune grille tarifaire imposée par client.

Le prestataire ne pratique aucun commissionnement et toute demande répétée du client pour en obtenir, se soldera par une rupture des relations commerciale, et une dénonciation auprès des services de répression des fraudes.

4-2. Délais de règlement

Versement d'acomptes à la commande :

Le solde du prix est payable au comptant à la fin de la prestation. Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des prestations de services commandées par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente.

Un acompte de 30% du montant TTC peut être exigé pour certaines prestations.

4-3. Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, des pénalités de retard calculées au taux de 6% du montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, seront de plein droit et automatiquement acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Elle entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Il pourra également suspendre l'exécution de ses obligations et d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

● ARTICLE 5 – Modalités de fourniture des prestations

Les prestations de services demandées par le Client seront fournies dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception par le Prestataire du bon de commande correspondant dûment signé, accompagné de l'acompte exigible ou du règlement total de la prestation.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des prestations n'excédant pas un mois. En cas de retard supérieur à un mois, le Client pourra demander la résolution de la vente. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués par le Prestataire.

La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure. Les services seront fournis au lieu indiqué par le Client.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par le Client. Le Prestataire rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais, les prestations fournies dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

De même, en cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des prestations, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

● ARTICLE 6 – Responsabilité du Prestataire – Garantie

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des prestations provenant d'une méconnaissance de la réglementation applicable et les rendant impropres à l'usage auxquelles elles étaient destinées.

Dispositif de médiation des litiges de consommation.

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que **pour tout litige de nature contractuelle** portant sur **l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation** de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, **le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation.**

Il contactera Bayonne Médiation :

Soit par courrier en écrivant au
32 rue du Hameau
64200 Biarritz

Soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.bayonne-mediation.com/>

En cas de litiges suite à des contrats de vente en ligne :

Le consommateur peut aussi se rendre sur le site de la plateforme européenne des Règlements des litiges en ligne.

Le site internet suivant www.economie.gouv.fr/mediation-conso comporte également toutes informations utiles en cas de litige transfrontalier.